

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
**Extrait du Registre**  
**des délibérations du Conseil Communautaire**  
**de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON**

**SEANCE DU 08 JUILLET 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 30 juin 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.*

**Présents** : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

**Absents excusés** : ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean Marie, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à PARIS Bruno, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, CEARD Audrey donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, COULOUMY Christian donne pouvoir à BERNARD BRUNEL Franck, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, GAMBAUDO Georges donne pouvoir à RAIZER Bernard, GOURLAIN Mireille, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre.

**RAPPORT N° 2025/174 : Mise en œuvre du schéma cyclable : rétrocession d'aménagements au SMADESEP-Tronçon Passerelle de la Clapière (Embrun) /Commune de Crots (La Garenne)**

**Vu** la délibération n°2021/46 du 29/03/2021 autorisant la CCSP à conventionner avec le Smadesep pour la réalisation de travaux situés sur le Domaine Public Hydroélectrique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°DREAL-SEL-URENR-2022-05 du 11 mars 2022 autorisant l'aménagement d'une voie verte sur la digue de Baratier par le Smadesep ;

**Considérant** que les travaux concernés par cette convention sont entièrement achevés il est nécessaire de procéder à la rétrocession de ceux-ci au SMADESEP.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITÉ** :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à valider et signer le procès-verbal de rétrocession avec le SMADESEP visant à lui rétrocéder les travaux et aménagements réalisés sur le domaine public d'EDF sur le secteur Passerelle de la Clapière (Embrun) /Commune de Crots (La Garenne)
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette rétrocession.

**Ainsi fait les jours, mois, an susdits.**



**La Présidente,**

**Chantal EYMEOUD**